

## Compte rendu de séance

### Séance du 11 septembre 2017 à 20h30

L'an 2017 et le 11 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de Mr FAUVEL Marc Maire.

**Présents** : M. FAUVEL Marc, Maire, M. GAUDIN Xavier, Mme BASLE Marie-Pierre, Mme GATEL Carole, Mme LERAY Stéphanie, Mme CHESNAIS Laëtitia, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. MARION Bertrand, M. LEBRETON David, M. DAVENEL Dominique, M. LETORT Anthony.

**Absents Excusés** :

- M. LETORT Yoann (procuration à M. FAUVEL Marc).
- Mme GUILLEUX Monique (procuration à Mme LERAY Stéphanie).
- Mme MARTIN Bernadette (procuration à M. GAUDIN Xavier).
- M. LATREILLE David.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 15
  
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 04/09/2017

**Date d'affichage** : 14/09/2017

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BASLÉ Marie-Pierre.

**Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- **Délibération** : Indemnité de Conseil pour le Trésorier
- **Délibération** : Recrutement d'un CDD pour un agent d'entretien.
- **Délibération** : Devis pour panneaux de signalisation pour l'air de co-voiturage.
- **Délibération** : Décision modificative Budget Commune – Opération d'ordre.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

## Réf : 2017-09– 56 : Indemnité Conseil 2017 pour le Trésorier

M. Le Maire présente la demande du Trésorier de Vitré, Mr CREAC'H et rappelle qu'il a été nommé comme Trésorier de la commune de Saint Jean Sur Vilaine depuis le 1er Octobre 2011. Ce dernier sollicite le versement de son indemnité de conseil au titre de l'exercice 2017 pour un montant brut **513.46 € brut (467.96 € net)**.

Cette indemnité versée au comptable chargé des fonctions de receveur est définie par l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 et du 12 Juillet 1990. Elle équivaut à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des 3 dernières années à l'exception des écritures d'ordre.

***Après avoir délibéré à main levée, le Conseil Municipal, donne son accord par 9 voix pour, 4 contre et 1 nul.***

## Réf : 2017-09– 57 : Recrutement d'un CDD pour un agent d'entretien

M. Le Maire rappelle que lors de sa séance en date du 19/06/2017, le Conseil Municipal avait validé le recrutement d'un agent d'entretien. Pour finaliser le contrat, il est nécessaire de prendre une autre délibération plus complète.

Date d'effet du contrat : 04/09/2017 en non titulaire Ircantec.

Durée : 1 an.

Grade : Echelle C1 Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, indice brut 347, majoré 325.

Temps de travail : 12h/semaine.

Motif du recrutement : accroissement d'activité.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité et autorise M. Le Maire à signer tous documents nécessaires à ce recrutement.***

## Réf : 2017-09– 58 : Devis pour panneaux de signalisation pour l'aire de co-voiturage

M. Le Maire fait savoir que les travaux de l'aire de co-voiturage sont terminés et qu'il serait nécessaire d'installer des panneaux de signalisation afin d'informer les usagers de l'emplacement de stationnement réservé à ce service.

M. Le Maire présente le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD d'un montant de :

➔ **227.10 € H.T. (272.52 € T.T.C.)**

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité pour l'achat de ces panneaux.***

## Réf : 2017-09– 59 : Décision modificative budget Commune – Opération d'ordre

M. Le Maire fait savoir que des écritures doivent être régularisées sur le budget de la Commune et celles-ci concernent des opérations d'ordre.

Lors de l'élaboration du budget 2017, aucune somme n'a été inscrite au chapitre 041 du BP en dépenses et recettes. Une somme de 1343.16 doit être inscrite pour passer les écritures, de la façon suivante :

**Dépenses** : Opération 104 : Aménagement du bourg : pour un montant de 1343.16 €

2151 - 041 : 343.16 € (giratoire /2016)

2151 - 041 : 1 020.00 € (ZAC/CB/122)

**Recettes** : Opération 104 : Aménagement du bourg : pour un montant de 1343.16 €

2152 - 041 : 343.16 € (giratoire /2016)

2031 - 041 : 1020.00 € (ZAC/CB/122)

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

## Réf : 2017-09– 60 : « La Touche » - Devis du Géomètre LEGENDRE

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal que pour délimiter la ZAC de la Touche, il est nécessaire de faire appel à un géomètre. Le devis s'élève à **757.50 € H.T. (909.00 € T.T.C.)**

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

## Questions diverses

=> Projet de convention de service commun « informatique avec Vitré Communauté :

Vitré Communauté propose aux Communes l'adhésion à un service commun « Informatique » afin d'accompagner les adhérents dans leurs projets de développement de leur parc informatique (pilotage des projets, soutien à la transformation numérique de l'administration, de la téléphonie, maintenance et installation informatique, etc...)

Avant tout engagement, Vitré Communauté consulte dans un premier les Communes pour avis. Après concertation le Conseil Municipal donne un avis favorable pour ce projet.

=> Convention de mise à disposition pour occupation de la salle des sports pour le Tennis de table de Châteaubourg :

La Commune de Châteaubourg souhaite louer la salle de sports pour la saison 2017/2018 pour le Tennis de Table le mardi soir de 20h00 à 24h00. Le coût les années précédentes pour le Hand et le Volley de Châteaubourg était de 4.80 €/heure.

Avant de fixer le tarif, M. Le Maire va se renseigner sur le coût de fonctionnement horaire de la salle de sports.

Présentation de l'avancée du projet du restaurant scolaire

## **Dates à retenir :**

### **Le 21 septembre 2017 à 20h00 :**

\* Présentation du projet définitif du restaurant scolaire par le Cabinet LOUVEL.

### **Le 25 septembre 2017 à 20h30 : Réunion de Conseil Municipale « extraordinaire »**

\* Validation de l'APD (Avant Projet Définitif) du restaurant scolaire.

### **Le 02 octobre 2017 à 20h30 :**

\* Commission bâtiments communaux (groupe de travail salle communale).

## **Prochaine réunion de Conseil Municipale** **le 16 octobre 2017 à 20h30**

**Le Maire,**  
**Marc FAUVEL**